

## ARRETE DU MAIRE

N° 105 - 2020

### RESTRICTION DE LA CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN,  
Vu la demande du 13 Août 2020 de Monsieur MARTIN René, Gérant de la SARL S.T.S.M., 1 rue Achille ANDRIS à 59 490 SOMAIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur T.P.E. du Bureau Application du Droit des Sols de BETHUNE,  
Vu l'avis favorable de Monsieur l'Ingénieur T.P.E. de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois de BETHUNE,  
Considérant que les travaux de rénovation de la voie ferrée sur le passage à niveau n° 60 - RD 86 E2 situé rue de la Gare (Ligne 289000 Fives Abbeville), Hameau de La Ferté à CAMBLAIN- CHATELAIN nécessitent des mesures particulières en ce qui concerne la circulation routière et piétonne,

## ARRETONS

### Article 1 :

La circulation des véhicules à moteur, des cycles et des piétons sera interdite en interruption totale et en continue du **Lundi 31 Août 2020 au Mercredi 02 Septembre 2020** au passage à niveau n° 60 - RD 86 E2 situé rue de la Gare (Ligne 289000 Fives Abbeville), Hameau de La Ferté à CAMBLAIN- CHATELAIN

### Article 2 :

La fermeture du passage à niveau sera effectuée par les soins de la Société de Travaux de signalisation et Maintenance (S.T.S.M.), en prenant compte de l'incompatibilité de fermer les passages à niveau 58, 59 et 60 en même temps.

La déviation routière consistera en :

- Pour la partie avant le passage à niveau en venant du Centre du village :
  - Déviation pour la direction d'OURTON :
    - RD 70 (Rue Anatole France),
    - CD 341 (Chaussée Brunehaut),
    - RD. 941 (DIVION),
    - RD 86 E (OURTON).
- Pour la partie après le passage à niveau (concernant l'habitation de Mme LEDUN et différentes entreprises)
  - pour les destinations de DIVION, SAINT-POL, CAMBLAIN-CHATELAIN :
    - RD 86 E (OURTON)
    - RD 941 (DIVION ou SAINT-POL)
    - CD 341 (CAMBLAIN- CHATELAIN).

### Article 3 :

Les signalisations nécessaires seront posées et maintenues par les soins de la SARL S.T.S.M., 1 rue Achille ANDRIS à 59 490 SOMAIN,

**Article 4 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur l'Ingénieur T.P.E du Bureau Application du Droit des Sols de BETHUNE,  
Monsieur l'Ingénieur T.P.E. de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois de BETHUNE,  
Monsieur le Commissaire de Police de MARLES-LES-MINES,  
Monsieur le Gérant de la SARL S.T.S.M. à SOMAIN,

**Article 5:**

Monsieur l'Ingénieur T.P.E du Bureau Application du Droit des Sols de BETHUNE,  
Monsieur l'Ingénieur T.P.E. de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Artois de BETHUNE,  
Monsieur le Commissaire de Police de MARLES-LES-MINES,  
Monsieur le Gérant de la SARL S.T.S.M. à SOMAIN,  
Madame la Secrétaire de Mairie de CAMBLAIN-CHATELAIN,  
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A CAMBLAIN-CHATELAIN, le 24 Août 2020.

Le Maire,

